

ACTUALITE SYNDICALE

2017, année de tous les dangers ?

En 2017, il semble que la chasse aux sorcières ciblant « les homéopathes » ait repris. Différents pays d'Europe et l'Amérique du Nord sont particulièrement dans l'œil du cyclone.

En mai, le décès tragique d'un enfant en Italie a permis à nos opposants d'insister sur la « perte de chance » que ferait subir le traitement homéopathique à nos patients.

En juin, des enquêtes dans le *Quotidien du Médecin*, prises de position dans le *JIM*, soulignent l'absence de validation scientifique de l'homéopathie.

A la rentrée, en fait depuis l'annonce par la ministre de la Santé de rendre obligatoire onze vaccinations, nous subissons à notre corps défendant l'amalgame entre « homéopathes » et « anti-vaccinalistes ».

Fin septembre, un rapport de l'EASAC (European Academies Science Advisory Council), aréopage d'académies des Sciences de pays européens, dénonce « l'absence de preuves de l'efficacité des médicaments homéopathiques » et jette le discrédit sur l'ensemble de notre pratique. Ses conclusions reposent d'abord sur une sélection parfaitement contestable des recherches existantes, ensuite sur des assertions fausses relatives à la sécurité du médicament comme à la pratique médicale.

Au mois de décembre, ce fut la confirmation d'une information en réalité déjà connue depuis l'été : le NHS England, autrement dit le système de Sécurité sociale britannique, cesse de prendre en charge des traitements « de basse valeur clinique » comme l'homéopathie (et au passage aussi certains compléments alimentaires).

Le magazine *Que choisir Santé* n'a objectivement pas tout à fait tort de pointer dans son numéro de décembre 2017 que « pour l'homéopathie, les temps sont durs. Après l'obligation, aux États-Unis, de mentionner sur l'étiquette des médicaments homéopathiques qu'ils n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, puis l'autorisation par la justice canadienne d'une action collective contre le laboratoire Boiron, c'est au tour des académies des sciences européennes (Easac) d'entrer dans la danse. »

2017 restera aussi, heureusement, comme l'année où un autre pays voisin, la Suisse, a fait le choix inverse. La médecine anthroposophique, la médecine traditionnelle chinoise, l'homéopathie et la phytothérapie, qui étaient prises en charge à titre provisoire depuis 2012, au même niveau que la médecine classique, sont désormais ancrées dans le droit. A certaines conditions (tradition de recherche et d'application, preuve scientifique et expérience médicale, formation postgrade), les prestations de médecine complémentaires administrées par des médecins seront prises en charge selon le principe de confiance. Chez nos voisins helvètes, celui-ci suppose que les médecins fournissent des prestations remplissant les obligations d'efficacité, d'adéquation et d'économie.

L'année 2017 a également vu émerger une communication positive sur l'étude EPI3. Rappelons que cette étude pharmaco-épidémiologique, réalisée en France, compare l'évolution de l'état de santé de plus de 8 500 patients suivis pendant un an (2009) par 825 médecins, répartis en 3 groupes, souffrant de pathologies les plus fréquemment rencontrées en médecine générale, choisies par un comité scientifique indépendant : troubles anxiodépressifs, troubles musculosquelettiques et infections des voies aériennes. Ces patients ont été traités par des médecins homéopathes ou non : leur suivi sur un an a montré qu'il n'existait aucune différence significative entre les deux populations de malades, tant en termes de gravité de leur pathologie lors de la prise en charge que de résultats, quelle que soit la thérapeutique utilisée... Avec deux éléments non négligeables pour la santé publique : cette étude montre que la pratique médicale homéopathique est sans danger, et aussi qu'un patient qui consulte un médecin homéopathe revient à 35 % de moins à l'assurance maladie (consultation et prescription comprises).

Au fil de nos contacts, notamment avec les médias qui nous interpellent (ou pas) sur ces actualités, nos messages reçoivent un accueil diversifié, tant de la part des médias grand public que

professionnels et particulièrement médicaux et pharmaceutiques. Mais à chaque fois, votre syndicat fait entendre sa voix auprès d'eux. Tout aussi importante, la position auprès des autorités de santé, auprès de qui nous devons sans cesse rappeler que les médicaments homéopathiques sont prescrits ou conseillés par des professionnels de santé formés (médecins, pharmaciens, sages-femmes...). Ces derniers sont en capacité de faire un choix éclairé sur le traitement à dispenser après un diagnostic et un pronostic rigoureux.

Le message que nous devons sans cesse rappeler, alors qu'il est pour nous une évidence, c'est que les médecins homéopathes sont d'abord et avant tout des médecins, aussi compétents que leurs confrères dans le diagnostic et la prescription médicale, quelle qu'elle soit.

Ce succès croissant de notre méthode, cette avancée tranquille, est peut-être ce qui dérange le plus ceux qui en aucun cas n'accepteront que des voies complémentaires fassent progresser la médecine et la santé de nos patients.

ENCADRÉ SI POSSIBLE

Le SNMHF vous donne rendez-vous sur Twitter et Facebook

Les techniques de communication évoluent et, pour une organisation professionnelle, être présent sur les réseaux sociaux est devenu indispensable. La communication du SNMHF évolue et nous vous invitons à nous rejoindre en ligne !

En France, Twitter est à ce jour le réseau social le plus utilisé par les influenceurs (journalistes, porte-parole, leaders d'opinion...). Le SNMHF a ouvert en janvier son compte, **@medecins_homeo**, que l'on peut suivre afin de partager une information qui, les deux premiers mois, a porté sur une actualité parfois brûlante, comme cette émission de France 2 montrant le 25 février un « médecin homéopathe » faire (en caméra cachée) un faux certificat de vaccination à un ancien patient.

Facebook est plus communautaire. C'est un espace de rencontres que nous vous invitons à rejoindre également. Notre page www.facebook.com/SNMHF va progressivement s'enrichir d'informations. « Aimez » là... et progressivement, son influence ira croissant.

ENCADRÉ SI POSSIBLE

A PROPOS DU SNMHF

Le Syndicat national des médecins homéopathes français rassemble les médecins libéraux qui considèrent que l'homéopathie apporte une réponse thérapeutique à la plupart des pathologies, en alternative ou en complémentarité des autres techniques médicales, auxquelles elle ne s'oppose pas. Il a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Il milite pour une médecine libérale humaniste et considère que les médecins homéopathes ont toute leur place dans le système de santé dont nos concitoyens ont besoin.

www.snmhf.net